

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-dessous le dossier de consultation de l'acheteur COMMUNE DE BOIVRE-LA-VALLEE situé sur la commune de BOIVRE LA VALLEE.

Article 1 : Objet de la consultation

La présente consultation concerne la fourniture de denrées alimentaires.

Type de Marché :

Marché de fournitures

Procédure et forme de marché :

Les prestations feront l'objet d'un marché passé en procédure adaptée, conformément à l'article R2123-1 du code de la commande publique.

Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la consultation pour motifs d'intérêt général.

Les produits demandés :

- Produit n°1 Coquillettes (5 kg de coquillettes semi complètes pour la cantine de Benassay.) 5Kg (réponse le 21/07/2026 au plus tard) – Livraison le : 31/08/2026 - 41 jours de délai de livraison
- Produit n°2 Farine de blé (2 x 5 kg de farine de blé pour la cantine de Benassay.) 10Kg (réponse le 21/07/2026 au plus tard) – Livraison le : 31/08/2026 - 41 jours de délai de livraison
- Produit n°3 Farine de pois chiche (500 g de farine de pois chiches pour la cantine de Benassay.) 0,5Kg (réponse le 21/07/2026 au plus tard) – Livraison le : 31/08/2026 - 41 jours de délai de livraison
- Produit n°4 Huile de tournesol (2 x 5 litres d'huile de tournesol pour la cantine de Benassay.) 10Litre(s) (réponse le 21/07/2026 au plus tard) – Livraison le : 31/08/2026 - 41 jours de délai de livraison
- Produit n°5 Lentille (2 kg de lentilles pour la cantine de Benassay.) 2Kg (réponse le 21/07/2026 au plus tard) – Livraison le : 31/08/2026 - 41 jours de délai de livraison
- Produit n°6 Pâte (5 kg de penne semi complètes pour la cantine de Benassay.) 5Kg (réponse le 21/07/2026 au plus tard) – Livraison le : 31/08/2026 - 41 jours de délai de livraison
- Produit n°7 Pâte (2 kg de radiatori trio pour la cantine de Benassay.) 2Kg (réponse le 21/07/2026 au plus tard) – Livraison le : 31/08/2026 - 41 jours de délai de livraison
- Produit n°8 Pâte (3 kg de pâtes à lasagnes semi complètes pour la cantine de Benassay.) 3Kg (réponse le 21/07/2026 au plus tard) – Livraison le : 31/08/2026 - 41 jours de délai de livraison

Modalités de livraison :

La livraison aura lieu selon les modalités décrites ci-après : Cantine de Benassay : 05.49.58.05.17 / 6 place de la Mairie / Livraison de 8h30 à 11h30 Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi / Mme Canot Cantine La Chapelle-Montreuil : 06.24.65.85.53 / place de la Mairie à l'arrière de l'école / Livraison de 8h30 à 11h30 Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi / Mme Elias Cantine de Montreuil-Bonnin : 06.82.74.79.21 / rue de l'étang du Roy rdc salle des fêtes / Livraison de 8h30 à 11h30 Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi / Mme Riquet Cantine de Lavausseau : 30 Grand'Rue / Livraison de 8h30 à 11h30 Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi / Mme Lambert

Date limite de remise des offres :

21/07/2026, à minuit.

Article 2 : Jugement des offres

Ce jugement sera exécuté dans les conditions prévues à l'article R 2152-7 du code de la commande publique.

Le Pouvoir Adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération conformément aux règles qui régissent cette forme de consultation.

Les critères retenus pour le jugement des offres seront les suivants :

- Performances matière d'approvisionnement direct (0 ou 1 intermédiaire) (0) – 60%
- Prix (*) – 30%
- Qualité du produit (fraicheur) (*) – 10%

Pour répondre à ce marché, il vous est demandé de bien vouloir remplir le formulaire suivant :

Lien vers formulaire de réponse de la consultation

Elimination des offres :

- Toute offre remise hors délai sera éliminée.
- Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés, dûment remplis et signés.

Coordonnées de l'acheteur :

- COMMUNE DE BOIVRE-LA-VALLEE
- Marie-Hélène AUDEBERT
- 2 PL DE LA MAIRIE
- 86470 BOIVRE LA VALLEE
- Responsable des achats : Maryvonne GAILLARD
- Téléphone : 05 49 57 81 05
- Courriel : communication@boivrelavallee.fr

Recours

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution des dispositions ci-dessus, les parties essaieront de régler à l'amiable des litiges pouvant s'élever entre elles.

Toutefois, dans l'hypothèse où un accord ne pourrait intervenir, il est fait attribution de juridiction au tribunal administratif :

Poitiers